

### Questions orales

[Traduction]

#### LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ENQUÊTE SUR LES MALFORMATIONS CONGÉNITALES DANS LA BAIE DE QUINTE (ONT.)

**M. Jack Ellis (Prince Edward-Hastings):** Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il y a eu une semaine vendredi, le député de Regina-Est a posé une question à la Chambre à propos du taux anormalement élevé de dioxine qu'il pourrait y avoir dans la Baie de Quinte, ce qui pourrait être la cause de malformations congénitales. Je trouve cette tactique alarmiste inadmissible et regrettable; je voudrais que le ministre explique la situation.

**L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Les statistiques sur le nombre de morts-nés dans la Baie de Quinte pendant une période de quatre ans, au début des années 70—auxquelles un député néo-démocrate a fait allusion la semaine dernière—ont été compilées par un étudiant de l'université d'Ottawa dans le cadre d'un projet universitaire. J'insiste sur ce point, sans toutefois porter de jugement sur cette étude. Je précise dans quel contexte elle a été faite. J'ai donc demandé à mes collaborateurs de vérifier ces statistiques.

● (1440)

**M. Ellis:** J'en ai parlé avec le responsable des services médicaux de la région. Il n'a trouvé rien d'anormal dans le nombre des cas des malformations congénitales ou d'enfants morts-nés dans la région. Le ministre peut-il nous assurer qu'elle nous communiquera les faits et les chiffres à ce sujet soit maintenant soit lorsque le rapport sera prêt?

**Mme Bégin:** Je peux lui donner cette assurance. Je trouve qu'étant donné que certains sèment des rumeurs alarmistes sans disposer de faits et de données les confirmant, il importe de divulguer le contenu de ce rapport dès que je l'aurai reçu.

\* \* \*

[Français]

#### LA COMMISSION DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT

ON DEMANDE QUELLE EST LA POSITION DU GOUVERNEMENT FACE AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

**M. Irénée Pelletier (Sherbrooke):** Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce, j'aimerais poser ma question au ministre responsable de la petite entreprise.

Tel que suggéré dans le rapport de la Commission du textile et du vêtement, il y a neuf mois, demandant au gouvernement de rendre publique sa position face aux recommandations de la commission avant le 31 mars, le ministre pourrait-il indiquer à la Chambre s'il a l'intention de rendre publique cette position aujourd'hui ou demain, et dans la négative, à quel moment a-t-il l'intention de le faire?

**L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme):** Madame le Président, comme l'a précédemment indiqué mon collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce, le gouvernement sera en mesure de rendre publique sa position à ce sujet dans les plus brefs délais possibles.

[Traduction]

#### L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA POLITIQUE CONCERNANT LES LAISSEZ-PASSER DONT BÉNÉFICIENT LES EMPLOYÉS DES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le gouvernement a-t-il l'intention à l'avenir d'imposer les transports gratuits dont bénéficient les employés de sociétés de transport et de maisons d'enseignement.

**L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national):** Madame le Président, la nouvelle a circulé que nous allons imposer les laissez-passer dont bénéficient les employés des sociétés de transport aérien, ferroviaire et de tout autre mode de transport. Elle est erronée. L'auteur de cet article n'a pas consulté le ministère mais a seulement déduit de la lecture d'un bulletin d'interprétation que les laissez-passer allaient être imposés. Pour le moment, bien que la question soit à l'étude, ces laissez-passer ne sont pas imposés. En ce qui concerne les comptes de frais de scolarité, il est exact que dorénavant, les bénéficiaires vont devoir acquitter des impôts sur ces comptes mais que la mesure ne s'appliquera pas aux années d'imposition 1980 et 1981.

\* \* \*

#### LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LES CRÉDITS AFFECTÉS À DES PROGRAMMES DESTINÉS AU NOUVEAU-BRUNSWICK ET À D'AUTRES PROVINCES MARITIMES

**M. Bob Corbett (Fundy-Royal):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans, responsable du Nouveau-Brunswick. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quels conseils il a donnés à ses collègues du cabinet au sujet des crédits affectés aux provinces atlantiques et plus particulièrement au Nouveau-Brunswick, dans le cadre de programmes comme les ententes-cadres de développement, les programmes de renforcement du réseau routier principal, les programmes d'encouragement du tourisme et les programmes du MEER?

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans):** Madame le Président, je ne suis pas certain que ce soit effectivement ma responsabilité en qualité de ministre des Pêches et des Océans. Si le député tient à avoir une réponse, le conseil que je lui donnerais serait de veiller à ce que le gouvernement fédéral soit remercié pour les sommes qu'il verse. De plus, certains députés à la Chambre des communes ont été élus pour représenter les habitants de ma province et il faudrait les consulter avant de signer définitivement les accords.

**M. Corbett:** Si j'en juge par la réponse que le ministre vient de nous donner, j'imagine qu'il est d'accord avec le premier ministre du Nouveau-Brunswick qui a demandé que le premier ministre ouvre une enquête à la suite des accusations du député de Restigouche selon lequel l'on gaspillerait l'argent des contribuables au Nouveau-Brunswick. Le ministre pourrait-il donc nous dire clairement s'il est d'accord au sujet du financement des programmes destinés au Nouveau-Brunswick et aux provinces atlantiques? Voudrait-il bien me répondre par oui ou par non?